FR64!
32324
Czu
Fre
2562)

CONVENTION NATIONALE.

RÉFLEXIONS

SUR

LES FÊTES DÉCADAIRES;

PAR JOSEPH TERRAL, député du Tarn.

IMPRIMÉES PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

GRÉGOIRE vous a dit certaines vérités, chers collègues, sur les opinions religieuses; mais il prouva aussi qu'il y a bien des vérités qui ne sont pas, comme l'on dit, toujours bonnes à dire, & par toute sorte de personnes, & pour ne pas porter préjudice à la chose publique.

Des pamphlétaires déhontés & mercenaires, qui encensent indifféremment le fanatisme, l'atheisme & l'immoralité, tireroient avantage des motions déja faites à la

THE NEWBERRY LIBRARY

Convention, pour ſervir la malveillance, & par là leurs intérêts, s'il n'étoit pas donné une direction utile à cet égard, à l'opinion publique.

Le fanatiſme fuit quand on l'éclaire, il recule quand on le pique. C'eſt un ennemi furieux qui, lorſqu'il eſt impuiſſant, forme un retranchement imprenable dans l'eſprit & le cœur, où il ſe fortifie par l'irritation, & où il attend le moment favorable pour attaquer & vaincre ſon perſécuteur.

Il faut remédier promptement & efficacement au mal, puiſqu'il eſt connu, pour éviter ſes progrès.

Selon moi, ce n'eſt pas par des hymnes ſeules, par le ſon des inſtrumens & par les danſes, dans l'état de compreſſion où ſe trouve l'eſprit public à ce ſujet, moins encore cette année, & même dans cette ſaiſon, que l'on abolira ou que l'on affoiblira toute influence qui pourroit être funeſte, de certaines opinions & pratiques fondées ſur une tradition de dix-ſept ſiècles, ſur le témoignage des ayeux & de tant d'hommes de bien, dont le peuple reſpecte la mémoire.

Il ne faut jamais juger un grand peuple par ſoi, ni par quelques cantons iſolés. Songez que ſur quarante-quatre mille communes de campagnes, il y en a quarante mille où le décret, tel qu'il eſt propoſé, ſera peut-être ſans exécution, ainſi que celui ſur l'obſervation des décades ne l'a pas été généralement, ou avec beaucoup de fruit & de ſatisfaction juſqu'ici, dans les villes mêmes qui pullulent d'orateurs, de muſiciens & de danſeurs. Je ne vois dans ce projet aucun moyen de contrainte que je croirois même dangereuſe peut-être. Songez que c'eſt parmi les habitans des campagnes que les inſurrections ſe ſont manifeſtées & qu'ils forment l'énorme majorité des Français, & par conſéquent le peuple, ſuivant Rouſſeau; & c'eſt cette partie du peuple qu'il faut

éclairer, & dont l'on ne doit pas attaquer de front, comme on l'a fait jusqu'à présent, toutes les habitudes, les erreurs, les préjugés & toutes les jouissances à ce sujet. Songez que si le fanatisme n'est qu'un attachement désordonné & sanguinaire à ses opinions religieuses, depuis long-temps aussi tous les conspirateurs ont alimenté le fanatisme de l'athéisme, le despotisme de l'opinion, par lequel ils ont tyrannisé tant de bons citoyens.

Songez que le culte de la raison, qu'on a voulu appeler aussi le culte de toutes les vertus, n'a été inventé par les scélérats Hébert, Chaumette & leurs complices, que pour braver tous les cultes, provoquer vingt-cinq millions de chrétiens, & exciter par là des guerres civiles.

Ils vouloient établir une religion nationale & dominante, ainsi que Robespierre : dès-lors la rivalité des religions & le fanatisme devoient s'ensuivre.

Depuis la chute de ce dernier tyran, l'on a affoibli l'idée de l'existence de l'être suprême & de l'immortalité de l'ame, par le juste ridicule que l'on a jeté sur les projets du tyran, & les efforts de l'athéisme ont augmenté.

Fabre-d'Eglantine & autres, dont je n'accuserai pas les intentions, sous prétexte d'égaliser les mois & de les diviser en trois portions égales, ont aussi fait fixer les jours de repos au dixième jour, & établi les décades que l'on assure être de l'invention de Dupuis, qui dans ce moment fait imprimer un ouvrage destructeur de toutes les religions. Depuis quand suppose-t-on à l'homme plus de forces qu'il n'en avoit il y a dix-sept siècles, & veut-on le forcer à ne se reposer que le dixième jour ? ne pouvoit-t-on réduire les mois à un égal nombre de jours, sans changer le jour du repos ?

Plusieurs de mes collègues peuvent se rappeler avoir entendu prononcer à Fabre ces mots : *Le but des protestans est connu. Ils vouloient les deux chambres.* On lui répondit. *Les protestans sont d'excellens républicains ainsi que les principes de leur religion* : il se tut dans l'instant. Croyez-vous que les intentions de Fabre fussent pures ? Je n'entends point m'opposer à l'établissement des fêtes nationales, je les crois même aussi utiles au moins que les écoles primaires, de la manière si dispendieuse sur-tout qu'elles sont organisées.

Mais je voudrois qu'on leur donnât une dénomination qui n'annonçât rien de religieux, s'il étoit possible, afin qu'elles n'eussent pas l'air d'un culte nouveau, national, dominant, qu'elles n'occasionnassent pas une nouvelle secte, une rivalité d'opinions, & que les malveillans n'en prissent pas un prétexte de faire accroire au peuple que nous voulons détruire la liberté des cultes, comme ils ont voulu l'insinuer à l'époque du serment des prêtres, & à celle même ou Dupont fit profession d'athéisme à l'Assemblée nationale.

Ne jugez jamais des habitans des campagnes & des artisans par ceux des grandes villes, & notamment par ceux de cette cité ; ne les regardez pas néanmoins, sur-tout depuis la révolution, comme une assemblée d'automates & de marionnettes : il y a par-tout des meneurs nombreux, aristocrates cachés, sectateurs des prêtres réfractaires, qui, sous le voile même du patriotisme, les retiennent dans l'erreur.

Il ne s'agit de rien moins que de remplacer des convictions si enracinées par de nouvelles ; il faut faire le triage de la vérité & de quelques erreurs si étroitement amalgamées & identifiées, en quelque sorte, avec la nature ; & je crois franchement que ni le son des instrumens, ni les chants, ni la danse, ni les poëtes eux-mêmes, n'atteindront jamais ce but. Ce moyen fut

employé par la ci-devant cour, lorsqu'elle vouloit faire passer l'impôt territorial & l'édit du timbre : le peuple des villes dansa le premier jour, réfléchit le second, ne dansa plus le troisième ; la campagne ne dansa nullement, & tous déchirèrent le voile avec indignation.

Il ne faut pas pactiser avec le crime ; mais la raison, la sagesse, la bonne politique permettent, ne veulent pas que l'on pousse par la force & la violence, jusqu'aux derniers retranchemens du cœur & de l'esprit, les erreurs, les préjugés, inséparables de l'humanité, & qui jusqu'ici ont formé de si douces jouissances aux citoyens peu fortunés sur-tout, & aux malheureux : il faut, en quelque sorte, les régulariser, les utiliser ; le régime de la tyrannie les respectoit : à plus forte raison le régime de la liberté. Il faut commencer par convaincre le peuple trompé, que le régime républicain est compatible avec toutes les religions connues en France ; les raisonnemens, les exemples fourmillent pour ce succès : pourquoi donc n'a-t-on employé jusqu'ici que la compression, la dévastation & la terreur ? Il faut persuader au peuple que les religions dont les ministres & les principes seroient anti-républicains, ne peuvent pas être tolérées. La partie égarée du peuple, une fois convaincue de ces vérités, aura dans l'instant son cœur dilaté vers la République, par le penchant naturel qu'il a pour la liberté ; & l'instruction, la raison, le temps, l'habitude & les lois dissiperont les erreurs qui pourroient être nuisibles à la chose publique.

Dans une matière aussi importante & aussi délicate, je prétends, & les ouvrages qui ont paru à ce sujet prouvent, qu'il y a des mesures à prendre dont la discussion ne souffre pas la publicité, & que les députations des départemens où le fanatisme s'est fait sentir, auroient dû les concerter en particulier, d'après la nature, le caractère, les mœurs des Français & les circonstances

actuelles. Toutes les mesures sont toujours grandes, pour si partielles qu'elles soient, & aucune ne doit être négligée quand elle sert à faire épargner l'effusion du sang, à faire cesser les divisions, les haines, les mécontentemens, & à gagner tous les cœurs à jamais à la République. La direction qui a été donnée à cet égard à l'opinion depuis environ une année, n'a été qu'un contraste avec la constitution & la loi du 14 frimaire, qui défend de troubler la liberté des cultes, & tout rassemblement dont le but & les suites ne seroient pas contraires au régime républicain. Croyez-vous que la malveillance, croyez-vous que l'habitant le moins instruit ne dise pas : pourquoi s'empare-t-on des églises ? pourquoi ne nous laisse-t-on aucun espoir de pratiquer la religion de nos pères, tandis que cette liberté est accordée aux pays conquis de l'Espagne, d'Italie & d'Allemagne ? Jusqu'ici, ne nous y trompons pas, l'hébertisme a mis à profit le système de terreur, & donné une forte direction à l'athéisme, & à l'immoralité qui en est une suite nécessaire. Les fripons, les intrigans, les immoraux & les épouvantés, ont constamment circonvenu vos commissaires dans les départemens, leur ont fait des rapports mensongers, analogues à leurs sentimens, & pour servir leurs intérêts personnels. Ces commissaires trompés ont fait à leur tour des rapports infidèles à vos comités de police & de gouvernement, qui, avec les meilleures intentions possibles, ont donné ou toléré une impulsion à l'esprit public, opposée à vos lois. L'esprit de paix, la terreur ont étouffé toute réclamation ; mais le sentiment & le desir restent, & se fortifient peut-être par la résistance & les obstacles. La plupart des procureurs-syndics, sur-tout créés à ces époques, & sur la tête desquels sont cumulés exclusivement tous les pouvoirs de commissarier, missionner & correspondre avec les comités, pressent cette direction, ainsi que nombre de

corps constitués & quelques intrigans de certaines sociétés populaires. Des ex prêtres, même républicains, tels que Chabot & autres, n'ont pas peu contribué à augmenter le mal & les craintes des citoyens, par leur conduite & leurs prédications publiques d'athéisme & d'immoralité, que la malveillance fait tant ressortir aux yeux du peuple, car le peuple aime & veut des mœurs pures.

Croyez-vous que lorsqu'un mois après que vous avez eu prohibé le culte *de la Raison, l'on vous a dit* & déclaré par un arrêté que tous les habitans des départemens fanatisés, de la Lozère & du Gard, avoient renoncé aux anciens cultes, pour adopter celui de la raison, l'on ne vous ait pas trompés ? Ça été l'ouvrage, je n'en doute pas, de trente ou quarante intrigans, & de quelques individus, terrifiés des punitions contre le fédéralisme, qui ont surpris vos commissaires qui étoient dans ces départemens.

Croyez-vous qu'il suffise, comme on l'a avancé ici, de dire aux hommes, aux Français : Ne faites pas à autrui ce que vous ne voudriez pas qu'il vous fût fait ; soyez bons pères, bons fils, bons citoyens ? mais ce sentiment est inné aux hommes ; mais cette morale leur est prêchée depuis leur naissance, & cependant elle est insuffisante contre tant d'intérêts & de passions inséparables du cœur humain ; . . . l'honneur & la gloire, qui sont l'attachement & la passion de la bonne réputation, si utiles à la société, qui transforment en héros les Français, & que l'on a tentés de détruire en consacrant la fureur des dénonciations, de la calomnie, de l'effusion du sang, & en accoutumant l'homme à l'insensibilité & à l'avilissement, est un second frein moral chez les citoyens, sur-tout qui ont reçu une éducation conséquente. Les lois pénales sont un troisième frein, toujours jugé indispensable ; mais la croyance à l'être suprême, & à l'im-

mortalité de l'ame, à la récompense des vertus & à la punition des crimes, est chez tous les peuples, dans tous les âges, dans tous les sexes, & sur-tout, en France chez les habitans des campagnes & des artisans des villes, tous d'un caractère vif, fier & petulant, un frein plus puissant & plus doux, & le complément de tous : il sert de barrière aux crimes, même cachés, que la loi ne pourroit atteindre; car si l'on parvenoit à convaincre le peuple que le bonheur de l'homme est concentré dans les jouissances de cette vie, dès-lors tout ce qui leur sert & les augmente, est naturellement juste & permis. Les jouissances dépendent du goût, du caprice, des passions : dès-lors le vol l'assassinat & tous les crimes sont consacrés, la preuve vocale est anéantie l'anarchie succède, & par suite le despotisme devient inévitable.

Je préfère voir des citoyens avec quelques erreurs (& des pretendus esprits forts & ces philosophes fanatiques de leurs opinions, égoïstes & intolérans en partie, n'en ont-ils pas de cœur & d'esprit) élever leur cœur & leurs bras purs & reconnoissans vers l'être suprême, que de voir former des Vendées, que de voir l'echafaud & les pivots de la guillotine dressés dans les villes & les villages: l'amabilité seule de la vertu est un frein chimérique dans le cœur le plus miraculeux. Toutes les fois que l'on n'envisagera pas les hommes tels qu'ils sont, que l'on voudra tout braver, tout fronder, tout révolutionner jusqu'au sentiment; que l'on voudra adapter sans modification des principes essentiellement ou imaginairement parfaits, à des hommes essentiellement imparfaits, l'on fera de mauvaises lois, l'on concentrera un mécontentement secret, qui, dans un pays libre, produira des réactions & des explosions, destructrices de l'ordre social.

La tradition constante des ayeux, disons-nous, la force de l'habitude sur des objets qui, loin d'attaquer les bonnes mœurs, servent à les perfectionner, est, & sera la grande

raiſon & la bouſſole de la majorité d'un grand peuple, qui ne ſera jamais une aggrégation de philoſophes contemplateurs & extatiques.

Oui, cette tradition & cette habitude ſi puiſſantes ſur l'eſprit & le cœur de l'énorme majorité des Français; oui, la vérité, la conviction, le doute même d'un bonheur ou d'un malheur à venir a depuis dix-ſept ſiècles conſtamment déterminé vingt-cinq millions de Français à une croyance qu'il a jugée pure, à un culte qu'il a cru néceſſaire. Les hommes de bonnes mœurs en partie, ou qui paſſoient pour tels à ſes yeux, étoient les organes de cette croyance, de ces pratiques ſi délicieuſes & ſi touchantes pour eux; & tout-à-coup un tas d'intrigans, la plupart immoraux & fripons, ont voulut tout détruire & tout remplacer: & par quoi? par quelques raiſonnemens abſtraits & ridicules, & par le néant. Ils ont voulu forcer la conviction par la devaſtation, l'oppreſſion & la terreur. Quelle folie!

L'on ſait que le peuple, ſur-tout la jeuneſſe, eſt ſi peu porté à des exercices qui ne comportent que des lectures & des raiſonnemens abſtraits, que le chriſtianiſme, malgré ſes attraits, avoit établi des préceptes de contrainte. Rappelez vous que ſous l'ancien régime, des fetes locales, des jours deſtinés à des danſes, étoient aſſez communément l'occaſion de l'immoralité, & le théâtre de meurtres, ſur-tout dans le midi: les pères de famille en écartoient leurs enfans.

Il faut de grands intérêts qui meuvent conſtamment le peuple, & il faut réunir tous ceux qui ſont néceſſaires pour parvenir à l'attirer aux fêtes nationales.

Examinez ſi vous parviendrez jamais, ou à quelle époque, à détruire dans l'eſprit de vingt millions de Français l'idée, la conviction que le jour appelé repos ou dimanche (vieux ſtyle), n'eſt pas d'inſtitution ſuprême. Voyez l'exemple des proteſtans. Louis XIV les

força, pendant long-temps, d'envoyer leurs enfans s'inſtruire dans la religion catholique ; les parens leur donnoient, dans le ſecret, des leçons contraires qui ont toujours prévalu, & l'attachement à leur religion a augmenté loin de s'affoiblir. La liberté des opinions & des cultes religieux républicains ne peut être prohibée ſans garrotter la penſée. Peut-on établir une inquiſition permanente, pour forcer un individu à travailler, à ſe déparer le jour de dimanche ? *non.*

Dès-lors voilà deux jours perdus pour les arts & l'agriculture ſur-tout, & gagnés peut-être pour l'immoralité & la malveillance.

Si vous ne pouvez pas détruire cette idée, cette conviction, cette liberté des opinions, vous devez régulariſer, mettre à profit pour la choſe publique cet attachement invincible, cette habitude irradicable du peuple. Vous devez rapprocher ce grand mobile, ce grand intérêt avec celui de la patrie, puiſque tous les deux ſont néceſſaires pour porter le peuple à remplir le but de l'inſtitution propoſée. Il faut en quelque ſorte fortifier ce dernier intérêt par le premier, car tous les moyens propoſés juſqu'ici pour porter le peuple à ſe raſſembler, & l'attirer d'une manière durable aux fêtes nationales, paroîtront inſuffiſans, ce me ſemble, aux perſonnes les moins verſées dans la connoiſſance du caractère & des mœurs des Français, de leur inconſtance, leur laſſitude, leur dégoût des choſes qui n'ont pas un intérêt naturel, piquant & ſoutenu.

Si l'on confondoit le jour de fête nationale avec un jour ci-devant dimanche, dès-lors le peuple d'un âge mûr, ſur-tout conſtamment attiré par ce dernier & fort intérêt, & par les moyens dont je compoſerai le premier, auroit une occaſion certaine & durable de s'inſtruire, beaucoup mieux peut-être que par cette organiſation ſi onéreuſe d'écoles primaires telles qu'elles exiſtent, & des

avantages de la révolution, & des abus qui pourroient se trouver dans la pratique des diverses religions.

L'on pourroit ordonner que deux heures du matin seroient employées à l'exercice des cultes que l'on desireroit y pratiquer, & dans le même lieu, dans le même ou divers locaux, suivant la volonté des sectes. La lecture des droits de l'homme & du citoyen, de ses devoirs & de la constitution, feroient partie de leurs lectures pieuses; ensuite le même lieu seroit destiné, par les magistrats du peuple, à l'instruire des événemens intéressans pour la République, de l'histoire de la révolution, de quelques lambeaux du code civil. Le juge-de-paix se transporteroit dans ce lieu pour l'éclairer, rendre justice, surveiller tous les cultes & les instructions.

Les mariages seroient célébrés ce jour là exclusivement, & les naissances enregistrées, à moins de fortes raisons d'empêchement. Le peuple y porteroit & vendroit des comestibles jusqu'au moment que les séances civiles fussent ouvertes & après la tenue. Le collecteur des impositions s'y rendroit aussi pour la recette. Les instituteurs conduiroient leurs élèves à ces exercices. Un administrateur du district s'y rendroit de temps en temps pour faciliter aux municipaux les moyens d'administration, surveiller même la police.

Il seroit formé un registre dans chaque commune, de tous les défenseurs de la patrie qui ont combattu & qui combattent pour la liberté; pareil état des citoyens qui ont servi fidèlement la révolution dans les administrations quelconques, & semblable état des citoyens qui par des sacrifices distingués ont bien mérité de la patrie. Ces états resteroient soigneusement affichés dans ce lieu public pour en retracer le consolant & doux souvenir aux parens & aux patriotes, & les désigner sans cesse à la générosité & à la reconnoissance, & par la aiguillonner l'amour de la gloire, celui de la patrie & de la liberté.

La lecture de ces états seroit faite à des époques déterminées & périodiques; elle seroit suivie du chant de quelque hymne à l'honneur des héros de la liberté & des bienfaiteurs de l'humanité. L'extrait de ces états seroit envoyé dans les chef-lieux des districts des départemens, & seroit une espèce de panthéon local. Les récompenses, les pensions dues aux militaires, aux vieillards, aux veuves & enfans des défenseurs de la patrie seroient acquittées ces jours-là. Des exercices militaires y seroient aussi pratiqués. Là, le peuple, les diverses sectes, se rapprocheroient, s'uniroient, compareroient les grands intérêts qui les y attirent, & donneroient la préférence à l'amour de la patrie, qui se fanatiseroit en quelque sorte parmi les citoyens que l'intérêt privé aiguillone tant. Toutes les vertus sociales seroient senties, pratiquées, & le peuple ne cesseroit de bénir la révolution & ses fondateurs. Le nom de fêtes nationales seroit donné à ces jours. Je n'en fixe pas le nombre. Les circonstances, les saisons mêmes pourront le faire augmenter ou diminuer.

D'autres sujets d'instruction pourroient être employés diversement pour intéresser la curiosité. Là, les habitans des campagnes seroient invités à s'occuper des travaux urgens, dans le tems des recoltes, tous les jours chomables par tous les cultes. Il est inoui le dommage que cause à la levée des récoltes l'abstention du travail les jours des ci-devant fêtes & dimanches.

La liberté des cultes rétablie à la paix où à telle autre époque que le bien de la République le permettra, il y a des observations de police & de gouvernement à faire à l'avenir pour éviter facilement toute influence politique des religions & de leurs ministres, que certains citoyens craignent peut-être, & dont l'athéisme despotique & intolérant affecte de s'allarmer au point qu'il crie au fa-

natiſme parce qu'un prêtre républicain aura dit une meſſe ou ſacramenté un citoyen.

Juſqu'ici l'on n'a parlé ſagement en public de ces matières qu'avec une certaine réſerve, ſur le fondement que l'ignorance, trompée par la malveillance, abuſeroit de la vérité. Cependant il y a bien des choſes ſur leſquelles il paroît preſſant de parler ſans crainte de donner priſe à la malveillance, qui, comme vous l'a obſervé à la Convention, Boiſſi-d'Anglas n'ignore rien de ce qui n'eſt pas tenu dans le plus grand ſecret; & qui connoît les diſpoſitions des eſprits à cet égard, peut-être mieux que le gouvernement, & qui a toujours calculé ſur ce moyen depuis 1789, comme tout individu a dû l'obſerver, pour la manière d'agir de la ci-devant cour & par tous les coſtumes de la bigoterie, dont les ex-nobles, ſi irréligieux autrefois, ont affecté de ſe couvrir pour égarer le peuple.

Les fêtes nationales ne ſont pas encore ſuffiſantes & n'attaquent point le mal dans ſa ſource, n'arrachent point les racines de ce chancre politique de diviſion & de mécontentement qui exiſte, & dont les religions ſont la cauſe ou le prétexte. Il faut, je le répète, paralyſer toutes les reſſources, tout eſpoir de nos ennemis, & toutes les meſures, pour ſi partielles & ſi puériles qu'elles paroiſſent, ſont toujours grandes dans cette matière, quand elles ſont bien appliquées.

On a dit que le chriſtianiſme, le catholiciſme étoient incompatibles avec le régime républicain : cela eſt faux; car, outre les vrais principes de cette religion, l'exemple de la Suiſſe, de l'Amérique & d'autres Républiques, réfutent cette aſſertion. Qu'importe au gouvernement que j'adore le Chriſt ou Mahomet, pourvu que je ſois bon citoyen, & que je ſois franchement dévoué au régime de la liberté?

Sans doute il ſeroit à deſirer qu'un gouvernement pût

livrer les opinions religieuses à l'arbitraire absolu du peu- mais l'état des choses, & la nature & les mœurs des hommes sont tels en France & chez toutes les nations, que ces objets ne peuvent pas être écartés de la surveillance, parce que si les religions & leurs ministres en étoient indépendans, l'influence qu'ils ont sur l'esprit & le cœur des hommes pourroit être un levier, un moyen infiniment puissant pour renverser le gouvernement, & troubler tout l'ordre politique & social. Les lois sont faites pour diriger & régler les actions des hommes qui peuvent influer sur l'ordre social; elles doivent donc porter sur les actes religieux, en raison seulement de leurs rapports avec l'ordre politique & social : cela s'appelle, en bonne politique, remédier à un mal inévitable, autant que possible, pour en prévenir un plus grand.

Je serois donc d'avis que l'on exigeât des ministres de tous les cultes qui restent, & tant qu'il en existera, des certificats périodiques de bonnes mœurs & de républicanisme, qu'on les rendît si dépendans du peuple, & tels au moins que les ministres protestans, qu'ils fussent en quelque sorte ses esclaves, quant à leurs fonctions, & qu'ils n'eussent aucune influence politique qui pût être nuisible au gouvernement.

Il faut ne pas hésiter de porter le doigt aux véritables plaies. Le serment des prêtres, si nécessaire lorsqu'il fut décrété, pour épurer la France de tant de conspirateurs spirituels, est devenu aujourd'hui une entrave à l'esprit public. Peut-on disconvenir que (malgré la clôture des églises, suite de l'hébertisme, tant secondée & pressée par l'aristocratie & l'athéisme, ainsi que la proscription des prêtres fermentés), il existe deux sectes de chrétiens, se disant catholiques; que la secte fanatique, attachée aux prêtres réfractaires, est en partie portée au royalisme & à l'insurrection par ces derniers; que les habitans des campagnes sur-tout, & les femmes, passionnées, dans leurs ma-

ladies, de ſe voir tracer le chemin d'un heureux avenir par un prêtre, à défaut de fermentés, s'adreſſent à des réfractaires qui ont le champ beaucoup plus libre depuis que les fermentés ont été comprimés, proſcrits, même par pluſieurs députés en miſſion; que le patriote inſtrumenté par un réfractaire, devient à ſa convaleſcence ariſtocrate avec ſa famille, tandis que le prêtre fermenté eût patriotiſé même l'ariſtocrate? Peut-on diſconvenir qu'il exiſte une froideur, une haine, une diviſion entre les individus de ces deux ſectes, égale peut-être à celle qui a ſi long-temps exiſté avant la révolution entre les proteſtans & les catholiques? Cette diviſion fait verſer le ſang entre parens & amis; la Vendée, le Tarn, récemment, même le 30 frimaire, l'Arriège & pluſieurs autres départemens, en fourniſſent des exemples frappans. Cette diviſion vient de l'exiſtence de ce ferment. Annullez donc tout ferment prêté par des ex-prêtres, en leur qualité de prêtres; il eſt d'ailleurs relatif à la conſtitution de 1789. Le peuple ne connoît pas l'annulation tacite: dès-lors les deux ſectes ſe confondent & s'uniſſent. Accordez de très-fortes indemnités à ceux qui dénonceront & procureront l'arreſtation des prêtres réfractaires dont les départemens fanatiſés ne ſont que trop inondés; livrez-les au glaive de la loi. Voilà la ſource de ce mal; voilà le remède pour empêcher la contagion & le guérir. J'ai cru devoir payer mon tribut à la choſe publique, & céder à l'invitation de la Convention, en livrant à l'impreſſion mes réflexions toujours ſubordonnées à ſa volonté, au ſuccès de la République, & au bonheur du peuple.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.

Nivôse, l'an III.

559